

CONTRAT DE LOCATION de la Salle Communale de Villemotier

(Capacité maximum : 94 personnes)

Entre : Mairie de Villemotier 112 Place de la mairie 01270 VILLEMOTIER Tél : 04-74-51- 52-05 villemotier@wanadoo.fr www.villemotier.fr	Et : Nom : Prénom : Adresse : Tél : Email :
--	--

Date du contrat :

Date de la location :

Date & heure de la **PRISE des Clefs** : DATE : HEURE :

Date & heure de la **RESTITUTION des Clefs** : DATE : HEURE :

Type de l'ÉVÉNEMENT :

TARIF de LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE - Week-End et Semaine							
DESIGNATION	Habitant de la Commune		Habitant de la Commune		Association hors Commune		Professionnel
	1 jour semaine	WE ou 2j*	1 jour semaine	WE 2 j*	1 jour semaine	WE ou 2j*	1 jour semaine
Salle Communale	150 €	220 €	180 €	330 €	180 €	220 €	200 €
Journée supplémentaire		110 €		165 €		110	
Salle du Conseil	50 €	/	70 €	/	/	/	/
1 Table et 6 chaises ou 2 bancs	5 €	10 €	/	/	5 €	10 €	/
Dépôt garantie - constitution du dossier	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
TOTAL							

CHEQUE A FAIRE : A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

(* Cocher la case correspondante à votre choix)

En cas d'ANNULATION de réservation, sauf cas de force majeure, la Commune facturera la location

PAS d'ANNULATION si la réservation intervient dans les 2 MOIS AVANT la manifestation

- La salle sera rendue parfaitement propre, les chaises et les tables seront nettoyées et rangées.
- La salle ne peut être louées qu'à des personnes majeures.
- Une attestation d'assurance, à jour à la date de la manifestation, doit être fournie avec la convention signée et approuvée :
- Attestation d'assurance à jour : OUI NON A RECUPERER
- La salle sera rendue parfaitement propre, les chaises et les tables seront nettoyées et rangées.
- Chaque utilisateur devra effectuer le tri sélectif.
- Un état des lieux sera dressé en fin de location. La mairie conservera le chèque de caution, à minima, 2 mois après la manifestation.
- Le règlement intérieur est affiché à la salle communale, consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Le locataire déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter,
- Accepter le contrat de location ci-dessus,
- S'engager à y faire régner le bon ordre et à respecter le voisinage et tous les articles stipulés dans le règlement intérieur.

Fait à Villemotier Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Approbation par le MAIRE

En cas d'EXTREME D'URGENCE : 07 84 54 50 73

PAYE Caution le Chq :

PAYE Location le Chq : Cpta.....